



**7 et 8 mai
2011**

INFO COMPÉTITION:
prodalfred@ccapcable.com

Course d'enduro d'une distance de 500 KM parcourue en deux manches

St-Raymond sera l'hôte les 7 et 8 mai 2011 de la deuxième édition d'une course d'endurocross, en deux manches ayant la dénomination ST-RAYMOND 500 courue en format Iron Man, par équipe de deux ou trois pilotes avec la possibilité d'utiliser chacun leur moto ou VTT.

Le circuit aura une longueur de près de 10 kilomètres, la largeur de la piste sera de deux à huit mètres.

Les puits de ravitaillement seront clôturés et contrôlés pour à la vitesse.

Les inscriptions seront limitées à 100 équipes pour l'évènement, Moto + VTT (Iron Man et équipes) Les organisateurs se réservent le droit d'augmenter ou de diminuer le nombre d'inscriptions selon la demande.

OÙ : St-Raymond de Portneuf

QUAND : 7 et 8 mai 2011

Coût d'inscription :

MOTO ET VTT

Classe Pro Iron Man 95,00\$

Classe Pro équipe (2 pilotes) 165.00\$

Classe Pro équipe (3 pilotes) 195.00\$

La classe Pro est composée de pilotes qui sont classés Pro ou Inter dans la FMSQ, CMRC, Challenge Québec et Courses VTT, Enduro Québec.

Classe SPORT Iron Man 95.00\$

Classe SPORT équipe (2 pilotes) 165.00\$

Classe SPORT équipe (3 pilotes) 195.00\$

La classe Sport est composée de pilotes provenant des classes autres que Pro et Inter dans la FMSQ, CMRC, Challenge Québec et Courses VTT, Enduro Québec.

Le coût d'inscription comprend la location d'un transpondeur AMB et l'admission pour toute la fin de semaine.

L'ordre de départ de la 1^{ère} manche sera selon l'ordre des inscriptions.

IMPORTANT : Les équipes sont responsables du transfert du transpondeur d'une MOTO ou VTT à l'autre.

DESCRIPTION de la course :

1^{ère} manche de 250 KM sur une boucle de plus ou moins 10 KM (nombre de tours et temps maximum à déterminer) le samedi 7 mai 2011.

2^e manche de 250 KM sur une boucle de plus ou moins 10 KM (nombre de tours et temps maximum déterminer) dimanche le 8 mai 2011.

La 2^e manche sera la même que la 1^{ère} manche mais en sens inverse.

Résultat final au combiné des deux manches.

Pour la compilation des temps, un système de transpondeur **AMB** sera utilisé.

LES CLASSES :

Classe PRO VTT :

VTT Pro Solo (un pilote avec un VTT)

VTT Pro Équipe (maximum 3 pilotes)

La classe Pro est composée de pilotes qui sont classés Pro ou Inter dans la FMSQ, CMRC, Challenge Québec, Courses VTT et Supercross Québec.

Classe PRO MOTO:

MOTO Pro Solo (un pilote avec une moto)

MOTO Pro Équipe (maximum 3 pilotes)

La classe Pro est composée de pilotes qui sont classés Pro ou Inter dans la FMSQ, CMRC, Challenge Québec, Courses VTT et Supercross Québec.

Classe SPORT VTT :

MOTO Pro Solo (un pilote avec un VTT)

MOTO Pro Équipe (maximum 3 pilotes)

La classe Sport sera composée de pilotes provenant des classes autres que Pro et Inter dans la FMSQ, CMRC, Challenge Québec, Courses VTT et Supercross Québec.

Classe SPORT MOTO :

Moto Sport Solo (un pilote avec une moto)

Moto Sport Équipe (maximum 3 pilotes)

La classe Sport sera composée de pilotes provenant des classes autres que Pro et Inter dans la FMSQ, CMRC, Challenge Québec, Courses VTT et Supercross Québec.

(Une équipe peut utiliser une seule moto ou VTT, ou une moto ou VTT par pilote dans l'équipe)

Attention! Pour ceux qui s'inscrivent à une seule journée, seules les catégories *Mixte sport et pro moto* ou *Mixte sport et pro VTT* seront disponibles.

Une équipe inscrite pour le samedi seulement aura la possibilité en fin de journée samedi de s'inscrire pour le dimanche et ainsi de se retrouver au cumulatif des deux jours.

Horaire

Vendredi 6 mai

18h00 à 21h00 Inscription

Samedi 7 mai

7h00 à 8h30	Inscription
8h30 à 9h00	Inspection
9h00 a 9h15	Réunion des pilotes
9h30	Départ 1^{ère} manche classe sport et pro moto et VTT (Selon ordre inscription)
16h30	Fin de la première manche
17h30 à 18h30	Course de 1h pour les petites roues
18h45	Remise des trophées petites roues

Dimanche 8 mai

8h30	Mise en place de la grille de départ
9h00	Départ 2^e manche classe sport et pro moto et VTT (Ordre inverse de la 1^{ère} manche)
16h00	Temps maximum pour la 2^e manche
16h30	Remise des trophées

Course pour les petites roues : Dans le cadre du St-Raymond, 500 nous allons organiser une course pour les petites roues moto et VTT. Cette course aura lieu samedi en fin de journée. Elle sera selon la même formule que le St-Raymond 500 mais sur une distance plus courte pour un temps d'environ une heure. Amenez vos enfants, nous allons déterminer les classes selon les âges et non la cylindrée.
(Frais d'inscription 20\$)

PUITS

Vous êtes dans l'obligation de respecter la grandeur de l'emplacement vous ayant été attribué. À vous de calculer vos besoins réels afin de ne pas surcharger cet espace. Consultez la liste des pénalités en cas d'abus d'espace.

Dans l'aire des puits de ravitaillement, les motos devront circuler seulement sur la première vitesse (20km/h). Une pénalité sera imposée à l'équipe qui ne respecte pas ce règlement.

QUALIFICATIONS TECHNIQUES

Selon l'horaire mentionné, tous les pilotes doivent se présenter à l'aire de départ avec tous les équipements obligatoires.

Inspection mécanique des motos et VTT; l'état général de la moto ou VTT sera vérifié.

Si l'inspecteur mécanique juge qu'il y a une anomalie sur la moto ou VTT, il est de son droit d'exiger la réparation de celle-ci.

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Équipements obligatoires du pilote : casques (certification DOT, SNELL), vêtements (chandail manche longue, pantalon long), protège genoux, lunettes, bottes de motocross ou d'enduro cross, ils seront tous inspectés afin de s'assurer de leur bonne qualité.

GRILLE DE DÉPART

Prendre note qu'il n'y a aucune pratique. Il est cependant possible de faire une inspection du circuit en le marchant.

ORDRE DE DÉPART

Pour la 1^{ère} manche l'ordre de départ sera déterminé selon l'ordre des inscriptions.

Et pour la 2^e manche, l'inverse de la 1^{ère} manche.

Sur l'aire de départ, aucun outils, pièces, matériaux (broches, ti-rap, vis, boulons etc.) ou contenant (bouteille opaque dont on ne voit pas son contenu) ne sera tolérés. Aucune intervention mécanique ou de ravitaillement, de quelque nature que ce soit, ne sera tolérée sur la

ligne de départ pendant cette période de pré-grille. À cet effet, seul le pilote qui fait le départ ainsi qu'un autre membre de l'équipe seront autorisés sur la piste et dans l'aire de départ. De plus, pour le bon déroulement de l'événement, le comité d'organisation et la direction de course seront autorisés sur la piste et dans l'aire de départ. Ainsi, les mécaniciens, panneauteurs, accompagnateurs et autres membres de chaque équipage devront rester derrière la clôture séparant l'aire de départ.

DÉPARTS

Départ donné un à la suite de l'autre, à tous les 15 secondes par le directeur de course.

MOTO suivi des VTT.

MOTO et VTT sport, solo et équipe en même temps.

MOTO et VTT pro, solo et équipe en même temps.

[Voir horaire](#)

DÉPARTS

Les départs seront donnés un après l'autre espacés de 15 secondes, c'est-à-dire que les véhicules seront alignés un derrière l'autre dans l'ordre de départ défini à l'inscription. Au signal donné par le directeur de course, les pilotes franchiront la ligne de départ et débiteront la course. Le véhicule devra être en marche. La chauffe des moteurs se fera sur la ligne de départ sous l'ordre d'un officiel, et ce, seulement dans l'aire de réchauffement.

Le démarrage à la poussette est autorisé seulement après avoir dépassé la ligne de départ. Un mécanicien pourra aider le pilote dans cette manœuvre, et ce, en dehors de la ligne de course.

RAVITAILLEMENTS

Les ravitaillements s'effectueront obligatoirement avec le moteur du véhicule arrêté dans la zone à cet effet (zone des puits). Il ne devra jamais y avoir plus de 25 litres de carburant à moins de 5 mètres de la moto.

CHANGEMENT DE PILOTE

Tout changement de pilote devra s'effectuer dans la zone des puits de ravitaillement hors de la piste de décélération et le moteur du véhicule arrêté.

ARRIVÉES

Les arrivées se feront face au poste de chronométrage. Un officiel indiquera aux pilotes qui ont terminé la distance ou dont le temps maximum est atteint. L'officiel fermera la piste derrière le dernier concurrent de la course. Il est interdit pour les autres membres de l'équipe de franchir le mur des puits jusqu'au signal de l'officiel.

Le drapeau quadrillé qui marque la fin de la course est agité lorsque le directeur de course obtient à son chronomètre le temps alloué à la manche en cours.

DRAPEAUX

Les drapeaux qui seront utilisés pendant l'épreuve seront ceux habituellement utilisés dans les divers événements de la FMSQ.

RÉPARATIONS

En cas de panne totale du véhicule en course, le ou les pilotes de l'équipe qui ne sont pas en course pourront désigner un pilote pour aller aider le pilote en panne ou pour récupérer le transpondeur pour continuer la course.

CLASSEMENT

Le classement sera établi à la fin de l'épreuve. Celui-ci, établi à l'issue de la dernière manche, sera basé sur le cumul des tours effectués lors de chaque manche. C'est l'équipage ayant effectué la distance de 500KM le plus rapidement ou ayant réussi plus grand nombre de tours dans le temps alloué, toutes manches confondues, qui sera déclaré vainqueur du «SAINT-RAYMOND 500». En cas d'égalité du nombre de tours, le classement se fera à l'aide du temps cumulé des manches.

Trophée aux 3 premiers des classes

PROTÊT

Les réclamations relatives au classement seront reçues dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats officiels de chaque manche, accompagnées d'une somme de 100,00 \$ remboursable si la réclamation est fondée. La réclamation devra être remise au directeur de course. Les réclamations

concernant les pilotes entre eux sont recevables dans les 30 minutes après la fin de la course.

APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Tous les points non prévus au présent règlement seront tranchés par le directeur de course. Par leur inscription, les pilotes s'engagent à se conformer au règlement et en acceptent toutes les clauses. Ils s'engagent également à respecter les décisions prises par l'organisateur et le directeur de course.

D'autre part, si l'épreuve ne pouvait avoir lieu, en cas de force majeure, les organisateurs ne pourront être tenus responsables vis-à-vis des concurrents, et les frais d'inscriptions ne seraient pas remboursés.

ASSURANCE

L'organisateur s'engage à souscrire à une assurance.

OFFICIELS

La gestion de la réglementation sera exécutée par le directeur de course.

PÉNALITÉS

Toutes les pénalités de temps seront sanctionnées par un STOP AND GO.

INFRACTION CONSTATÉE

STOP AND GO

Tout geste agressif ou insulte envers l'organisateur, bénévoles, officiels ou un autre pilote par un pilote ou un autre membre de l'équipe

30 min à l'exclusion

Retard à la ligne de départ (selon l'ordre)

Partira dernier de sa classe

Mécanicien ou accompagnateur sur l'aire de départ

15 minutes

Vitesse excessive dans les puits (20Km/h maximum)

15 minutes

Doublement d'un concurrent sous le drapeau jaune

5 minutes

Moteur non arrêté au puit pendant le ravitaillement

5 minutes

Moto ou VTT de course circulant sur la voie publique

15 minutes

Couper le parcours : si les officiels de courses jugent qu'un pilote ou une équipe ont effectué un tour trop rapide par rapport à la moyenne des tours celui-ci sera remis selon le tour le plus lent de leur manche)

Remplacement d'un pilote par une personne non-inscrite : Disqualification de la course

PROCÉDURE STOP AND GO

Un aménagement spécifique à l'arrêt Stop and go sera prévu.

Un commissaire chronométrateur, sous la responsabilité du directeur de course, sera chargé de l'exécution de l'arrêt, du chronométrage et du départ.

Constat de l'infraction : indication d'arrêt par le directeur de course.

S'il n'y a pas d'arrêt : EXCLUSION DE LA MANCHE.

ATTENTION : TOUTES CES PÉNALITÉS PEUVENT ÊTRE AGRAVÉES PAR LA DÉCISION DU DIRECTEUR DE COURSE EN CAS DE FAUTE GRAVE ET DE RÉCIDIVE.

Savoir Vivre :

Chaque équipe est responsable de la propreté de son emplacement. Les organisateurs louent des conteneurs à déchets... ils seront à votre disposition.

Aucun feu de camp ne sera toléré sur le site – sans avis, les pompiers seront appelés et la facture ira à l'équipe fautive. De plus, des pénalités seront imposées à l'équipe fautive.

L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'améliorer le livre du règlement, une version finale sera disponible 10 jours avant l'évènement.

Petites classes

Petites Classes MOTO et VTT : (un pilote et 1 moto)

Moto Écolier B :

L'âge du pilote doit se situer **entre 10 et 13 ans** au 1^{er} janvier de l'année courante maximum 85cc 2 temps, 125cc 4 temps

Moto Pee-Wee A :

L'âge du pilote doit se situer **entre 7 et 11 ans** au 1^{er} janvier de l'année courante, maximum 65cc 2 temps, 110cc 4 temps

MOTO Dames débutantes :

Pas de limite d'âge mais **doit être inscrite Dame débutante à la FMSQ**, maximum 105cc 2 temps, 230cc 4 temps

Petites Classes VTT : (un pilote et 1 moto)

VTT 12-14 :

L'âge du pilote doit se situer **entre 12 et 14 ans** au 1^{er} janvier de l'année courante, pas de limite de CC.

VTT Pee-Wee A :

L'âge du pilote doit se situer **entre 9 et 12 ans** au 1^{er} janvier de l'année courante, maximum 150 CC.

VTT Pee-Wee B :

L'âge du pilote doit se situer **entre 5 et 8 ans** au 1^{er} janvier de l'année courante, maximum 90 CC.

Coût 20.00\$